



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

ERACM	MARSEILLE	LYCEE MARSEILLEVEYRE
-------	-----------	----------------------

CONVENTION de PARTENARIAT Pour les enseignements artistiques au lycée Année scolaire 2023-2024

Considérant les textes officiels sur les enseignements de spécialité et optionnels artistiques au lycée,
Considérant la liste des critères pour les intervenants en milieu scolaire et le décret du 8 mai 1988, article 7,
Considérant les nouveaux programmes de 2019 des enseignements artistiques,
Considérant les circulaires de mai 2013 et mai 2017 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle

Une convention est établie entre les soussignés:

Le lycée MARSEILLEVEYRE

adresse, ville : 83 traverse Parangon – 13008 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.17.67.00

représenté par **M. Dominique LEPORATI**

D'une part,

ET

Le partenaire culturel référent : ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES et MARSEILLE

raison sociale : ERACM

Siège social : 68 avenue du Petit Juas – 06400 CANNES - Téléphone : 04.93.38.73.30

Etablissement secondaire : IMMS – 41 rue Jobin – 13003 MARSEILLE

numéro d'agrément ou d'identification INSEE / SIRET 379 700 446

représenté par son directeur **M. Didier ABADIE**

D'autre part.

Préambule

L'objet de cette convention est d'organiser les modalités de partenariat entre le lycée et le partenaire artistique et culturel ci-dessus désignés pour l'enseignement artistique :

- Optionnel en THEATRE (préciser : ~~Cinéma-audiovisuel~~ / ~~Danse~~ / Théâtre)
pour les classes de : 2de – 1ère – Terminale (barrer les mentions inutiles)
- de Spécialité en THEATRE (préciser : ~~Cinéma-audiovisuel~~ / ~~Danse~~ / Théâtre)
pour les classes de : 1ère – Terminale (barrer la mention inutile)

Article 1 : Engagement

Les signataires s'engagent à respecter la charte pour la mise en œuvre des enseignements artistiques annexée à la présente convention.

Ils s'assurent de la rédaction conjointe du présent document en début d'année scolaire, de sa signature et de sa transmission à la DRAC et à la DAAC avant le 30 octobre de l'année scolaire en cours.

Ils veillent à l'organisation au moins deux fois dans l'année d'un temps de travail conjoint pour l'élaboration d'un projet pédagogique, la définition des modalités de partenariat annuel et un bilan des actions menées.

Ils élaborent ensemble un programme d'intervention annuel conforme aux programmes 2019 pour les enseignements artistiques au lycée et en appui sur la programmation du territoire proche du lycée.

Article 2 : Modalités

ERACM Mme Hélène BOSCH	Partenaire culturel Interlocuteur principal coordination
Lycée MarseilleVeyre Mme Anne ROCHE-POGGI Mme Camille BERTHOT	Professeurs impliqués et interlocuteur principal coordination
Espaces dédiés au sein de l'établissement : La salle polyvalente et la salle d'art dramatique Espaces dédiés par le partenaire : salle de spectacle (IMMS – Friche Belle de Mai) équipée pour le stage avec nos étudiants DNSPC 2 ^{ème} année (du 09/11/2023 au 10/11/2023 : 2 jours) et pour la présentation de travaux de fin d'année (du 15/04/2024 au 18/04/2024: 4 jours). Équipements et Matériel : matériel technique et technicien mis à disposition	Conditions d'accueil
Ens. Spécialité élèves : 33 1ère 6 3 Périer 9 Daumier 21 MRSV Terminale Effectifs 1 Daumier 5 MRSV nombre de groupes : 1 1	Effectifs
Ens. Optionnel Effectifs élèves : 30 25 MRSV 7 Daumier nombre de groupes : 1	
Ens. Spécialité nombre d'heures : 63 (inclus les 15 heures de travaux de fin d'année pour chacun des niveaux) Jours : Mercredi horaires : 09.00-12.00 1ère Terminale 80 Jeudi 09.00-12.00	Nombre d'heures d'enseignement et Créneaux horaires
Ens. Optionnel nombre d'heures : 30 Jour : Mercredi horaires : 14.00-17.00 1ère et Terminale 15 Mercredi 14.00-17.00	



<p><i>A remplir par l'enseignant ET la structure</i> Objectifs, contenus, étapes en 10 lignes max :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement de la pratique théâtrale par des comédiens ou metteurs en scène qualifiés et/ou spécialistes des problématiques du programme. ➤ Mise en place pour les élèves de Terminale, des extraits présentés lors des épreuves pratiques de l'examen du baccalauréat. ➤ Intervention des professionnels de l'ERACM dans l'évaluation des lycéens en cours d'année et dans l'encadrement de leur présentation des travaux de fin d'année. ➤ Participation à la mise en œuvre d'une « école du spectateur » par l'analyse des moyens et des enjeux esthétiques d'une œuvre dramatique mise en scène. <ul style="list-style-type: none"> · Echanges à visée pédagogique et culturelle entre les élèves de l'ERACM et les lycéens et résidence de deux jours de tous les élèves de la section théâtre (sauf les options 1^{ère} et Tle pour une question de nombre) · Journée à Avignon pour les spécialités 1^{ère} et Tle Maison Jean Vilar et découverte de la Fabrica. <p>Ouverture à l'ensemble du cadre socioculturel du monde du spectacle</p>	<p>Projet pédagogique et artistique</p>
<p>TOTAL d'heures d'interventions Enseignement de Spécialité : 143 heures Nom des intervenants : Maud NARBONI - Renaud-Marie LEBLANC – Hélène BOSCH Nbre d'heures prévues : 113 heures (séances de 3 hs) <i>Autres types d'interventions prévues et volume horaire (ateliers, visites, stage etc...) :</i> * présentation de travaux de fin d'année : 30 heures s/la période allant du 15/04 et le 18/04/2024 dans les locaux de l'ERACM à Marseille * stage les 09 et 10/11/2023 dirigé par les étudiants DNSPC 2^{ième} année : 14 heures dans les locaux de l'ERACM à Marseille</p>	<p>Interventions d'artistes et professionnels</p>
<p>Enseignement Optionnel Secondes : Nom de l'intervenant : Maud NARBONI Nbre d'heures prévues 28 heures dont 15 heures présentation de travaux de fin d'année - du 15/04 et le 18/04/2024 dans les locaux de l'ERACM à Marseille Facultatifs 1^{ières} et Terminales : Nom de l'intervenant : Renaud-Marie LEBLANC et Hélène BOSCH Nbre d'heures prévues 15 heures réparties (3 heures) <i>Autres types d'interventions prévues et volume horaire (ateliers, visites, stage etc...) :</i> * stage les 09 et 10/11/2023 dirigé par les étudiants DNSPC 2^{ième} année : 14 heures dans les locaux de l'ERACM à Marseille</p>	

Nombre total de projections / spectacles prévus :

Tle spécialité

1. **A la paix** : le mercredi 8 novembre à 19h / Durée : 1h30/ La Criée
2. **Milk** : le mardi 21 novembre à 19h / Durée 1h20 / Théâtre de La Joliette
3. **Amore** : Le vendredi 8 décembre à 20h / Durée 1h / La Criée
4. **Histoire du Proche Orient** : le mercredi 13 décembre à 19h / La Joliette/ Durée 2h50
5. **Les femmes de Barbe bleue** : le mercredi 10 janvier à 19h / La Joliette/ Durée : 1h25
6. **Le repas des gens** : Le jeudi 18 janvier à 20h / Durée : 1h30 environ / La Criée / + rencontre avec l'équipe après le spectacle : 30 mn
7. **Mon absente** : Le vendredi 2 février à 20h / Durée : 2h / La Criée
8. **Gravité** : Le mercredi 14 février à 19h / La Criée/ durée : 1h20
9. **Qui a besoin du ciel ?** : Le jeudi 4 avril à 20h / Durée : 1h45 / La Criée

1ère spécialité:

1. **A la paix** : le mercredi 8 novembre à 19h / Durée : 1h30/ La Criée
2. **Milk** : le mardi 21 novembre à 19h / Durée 1h20 / Théâtre de La Joliette
3. **Nuit d'octobre** : Le vendredi 1er décembre à 20h / Durée : 2h / La Criée
4. **Amore** : Le vendredi 8 décembre à 20h / Durée 1h / La Criée
5. **Les femmes de Barbe bleue** : Le mercredi 10 janvier à 19h / Durée : 1h25 / La Joliette / Rencontre avec l'oeuvre
6. **Le repas des gens** : Le jeudi 18 janvier à 20h / Durée : 1h30 environ / La Criée / + rencontre avec l'équipe après le spectacle : 30 mn
7. **Mon absente** : Le vendredi 2 février à 20h / Durée : 2h / La Criée
8. **Qui a besoin du ciel ?** : Le jeudi 4 avril à 20h / Durée : 1h45 / La Criée

2de option

1. **La terre entre les mondes** : le mercredi 18 octobre à 19h/ La Joliette
2. **A la paix** : le mercredi 8 novembre à 19h / La Criée/ Durée : 1h30
3. **Losing it** : le jeudi 23 novembre à 20h / La Joliette/ Durée : 40mn
4. **Les femmes de Barbe bleue** : le mercredi 10 janvier / La Joliette/ Durée : 1h25
5. **Le repas des gens** : le jeudi 18 janvier à 20h / La Criée/ Durée : 1h30 environ + Rencontre avec l'équipe après le spectacle : 30m
6. **Qui a besoin du ciel ?** le jeudi 4 avril à 20h / Durée : 1h45

1ère et Tle option

1. **La terre entre les mondes** : le mercredi 18 octobre à 19h/ La Joliette
2. **Losing it** : le jeudi 23 novembre à 20h / La Joliette/ Durée : 40mn
3. **Amore** : le vendredi 8 décembre à 20h / La Criée/ Durée : 1h / 9 euros
4. **Les femmes de Barbe bleue** : le mercredi 10 janvier à 19h/ Durée 1h25 / La Joliette
5. **Le repas des gens** : le jeudi 18 janvier à 20h / La Criée/ Durée : 1h30 environ + Rencontre avec l'équipe après le spectacle : 30mn
6. **Gravité** : le mercredi 14 février à 19h / La Criée/ Durée : 1h20 (danse)
7. **Qui a besoin du ciel ?** le jeudi 4 avril à 20h / Durée : 1h45



<p>- au sein de l'établissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation d'une étape de travail le mercredi 20 décembre 2023 ouvert à tous les élèves de la section et les familles. 2. Présentation du travail aux élèves du lycée au mois de mai (date en cours) <p>- à l'extérieur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du travail de mise en scène d'un texte dramatique complet ou par extrait du 15/04/2024 au 18/04/2024 : 4 jours <p>- en termes de parcours éducatif (lien avec le 1^{er} degré, les collèges, les autres lycées, l'enseignement supérieur) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Invitation des élèves de l'option Théâtre du collège Marseilleveyre aux représentations à l'ERACM 2. Tournée des collèges (Daumier, Monticelli, Roy d'Espagne) : présentation d'extraits du spectacle en collège avec des élèves de la section théâtre au mois de MAI -JUN 	<p>Valorisation et rayonnement de l'enseignement arts sur le territoire - présentation du travail et liens avec d'autres établissements d'enseignements</p>
<p>Oui / Non</p> <p>Nombre d'heures prévues : 0 heure</p>	<p>Participation de l'artiste au jury du baccalauréat</p>

Article 3 : Budget

Est annexé à cette convention le budget prévisionnel détaillé (coût intervenants, transports, billetterie...) faisant notamment apparaître les postes à la charge de l'établissement et ceux pris en charge par la subvention DRAC.

Il doit être renseigné conjointement par la structure culturelle et le lycée et annuellement transmis par la structure culturelle à la DRAC ainsi que le budget réalisé de l'année précédente, **au plus tard le 30 octobre avec le dossier CERFA**, date limite de transmission des dossiers de demandes de subvention.

Article 4 : Responsabilités et assurances

ERACM - Responsabilité civile : Abeille assurance N°73738933
 Lycée MARSEILLEVEYRE – Responsabilité civile : MAIF N°0682659P

Article 5 : Exécution de la convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les parties pour une durée d'un an. A l'issue de cette année un bilan sera établi conjointement par les parties et transmis à la DRAC par la structure culturelle ainsi qu'à la DAAC par le lycée.

Article 6 : Annulation

Cette convention sera revue par voie d'avenant en cours d'année scolaire en cas de :

- changement de partenaires
- changement de chef d'établissement

Article 7 : Compétences juridiques

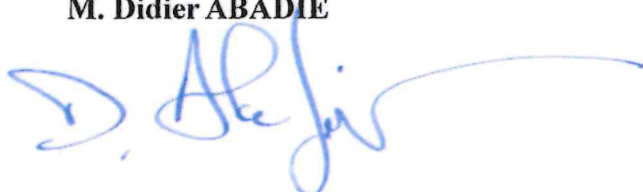
Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le 13 décembre 2023

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Lycée MarseilleVeyre
M. Dominique LEPORATI**

**LE REPRÉSENTANT DU
PARTENAIRE CULTUREL
ERACM
M. Didier ABADIE**



ERACM

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES ET MARSEILLE
68 avenue du Petit Juas - 06400 CANNES
Tél. + 33 (0)4 93 38 73 30
SIRET 379 700 446 00022 - Code APE 8542Z

BUDGET PREVISIONNEL

Lycée MARSEILLEVEYRE à Marseille et ERACM
année scolaire 2023/2024

CHARGES		PRODUITS	
FRAIS ADMINISTRATIFS	600	DRAC subvention coordination option théâtre	1 000
SALAIRE COORDINATRICE option - 15 hs	750	DRAC subvention enseignement de spécialité Théâtre - classe de Terminales	5 000
SALAIRES INTERVENANTS enseignement de spécialité Théâtre - classe de Terminales - 80 hs	5 040	DRAC subvention enseignement de spécialité Théâtre - classe de Premières	4 000
SALAIRES INTERVENANTS enseignement de spécialité Théâtre - classe de Premières - 63 hs	3 969	DRAC subvention enseignement facultatif Théâtre	800
SALAIRES INTERVENANTS enseignement facultatif Théâtre - 15 hs	945	Financement Lycée MarseilleVeyre	2 000
INTERVENTIONS ETUDIANTS DNSPC 2ième année - Option d'exploration Théâtre - classe de 2de - 28 hs	1 764	ERACM (fonds propres)	268
INTERVENTIONS ETUDIANTS DNSPC 2ième année (11/2023) - 14 hs	0		
TOTAL CHARGES	13 068	TOTAL PRODUITS	13 068

